



81^e congrès de l'ACFAS

La comparaison de la rémunération globale au Québec : quand l'indépendance de l'observation statistique prend la forme d'une approche paritaire

Colloque 631 - Méthodes statistiques et statistiques publiques : éléments clés pour la recherche et la gouverne

Patrice Gauthier et Nadège Jean
Institut de la statistique du Québec
7 mai 2012



Plan de présentation

L'Institut (selon l'article 4 de sa loi – mandat de comparaison) produit des statistiques qui servent d'outils d'analyse dans un contexte de négociations des conditions de travail entre les salariés de l'administration québécoise et le gouvernement du Québec

Mandat de comparaison :

- **Le contexte**
- **Les défis**
- **L'intégration à la mission d'une agence statistique**



Le contexte

Naissance de l'IRIR dans un contexte d'affrontement des parties à la négociation

Contexte des relations de travail

- Conflit de travail – décennie 70
- Conflit de travail – fin décennie 70 et début décennie 80 (les années Lévesque)

Révision du régime de négociation : *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans le secteur public et parapublic (1985)*

- But du législateur : rationaliser les débats (point d'équilibre)
- Négociation salariale : an 1 négocié, ans 2 et 3 déterminés par règlement suivant la publication des résultats d'un organisme indépendant



Le contexte (suite)

Naissance de l'IRIR dans un contexte d'affrontement des parties à la négociation

■ Création de l'IRIR

- Mandat
- Organisme indépendant (nommé par l'Assemblée nationale)
- Non partial (conseil d'administration paritaire)
- Diffusion annuelle des résultats (au plus tard le 30 novembre) → non ingérence

■ Position syndicale

- Loi : nie leurs droits les plus fondamentaux
- IRIR : instrument politique



Les défis

Les premières années de l'IRIR

L'adoption de la Loi et la ronde de négociation qui suit laissent des séquelles importantes

- Partie syndicale boude les travaux de l'IRIR et ne siège pas au comité d'administration

Garantir le succès de l'IRIR et de ses travaux et acquérir une réputation enviable auprès des 2 parties

- Compréhension du mandat donné par le législateur :
 - Définir le secteur de base de la comparaison : qu'est-ce que l'administration québécoise?
 - Cadre conceptuel : qu'est-ce que la rémunération globale?
 - Sources de données : inventaire et évaluation
 - Méthode de comparaison : emplois repères
- ➔ Explication du mandat aux parties patronales et syndicales



Les défis (suite)

- Développement de la crédibilité
 - Création de la direction relations patronales et syndicales (consolidation du lien d'échange)
 - Production de documents méthodologiques et techniques qui alimentent la réflexion
 - exemple : - écart/indice et mesure de précision
 - sélection des emplois repères
 - comparaison d'emplois sans contrepartie
 - valeur de la sécurité d'emploi
 - rémunération variable
 - Ventilation détaillée des secteurs de comparaison



Les défis (suite)

Les travaux s'articulent autour:

- **Écoute**

- Direction relations patronales et syndicales
- Tournée présidentielle (comprendre les besoins des clients)

- **Transparence**

- Diffusion des résultats à date fixe
- Rencontre annuelle (diffusion des résultats)
- Groupes de travail paritaires pour accompagner la réalisation des travaux
- Programme de séminaires

- **Impartialité**

- Production de constats et non de recommandations
- Support d'un comité consultatif

L'IRIR s'affirme comme un organisme de concertation



Les défis (suite)

L'approche retenue dans ces travaux :

- Ne retire rien au pouvoir de négociation des parties
- Permet à l'IRIR de collaborer avec les parties tout en conservant la distance
- Créer une impartialité réelle et apparente
- Rester maître d'œuvre des travaux
- Estime des parties, malgré leurs intérêts divergents et la « game politique »



Les défis (suite)

Les années suivantes de l'IRIR : développement et consolidation

- Jouer un rôle d'observateur et d'information sur la rémunération
- Offrir une expertise spécifique portant sur les comparaisons (en dehors ou non du mandat de comparaison) → la Loi permet à l'IRIR de le faire

exemples : anime des ateliers, donne des conférences dans les universités, communication aux différents congrès
- Être un centre d'expertise et d'influence (fait sentir sa présence)



Les défis (suite)

- Fort de sa crédibilité, l'IRIR est de plus en plus en demande (retombées positives)
 - Se voit confier des mandats connexes de comparaison (parties à la négociation ou autres)
 - Mandat conjoint ou non (politique en matière de relations patronales et syndicales)
exemples : pompiers, policiers, chargés de cours de l'UQTR
- Meilleure expertise dans le traitement des données
 - Protocole IRIR-CRSMT : meilleure emprise sur la source de données (Enquête sur la rémunération globale - ERG)
- Apporte un éclairage sur des questions controversées



L'intégration à la mission d'une agence statistique

Fusion de l'IRIR à l'ISQ: évolution du rôle

- ❖ Mandat de comparaison dans une organisation dont la vocation est plus large
 - Mandat ISQ comprend le volet de comparaison (article 4) mais aussi un mandat d'information générale (article 2), par exemple sur les tendances du marché du travail → plus grande synergie
 - Ajout « Études et analyses du marché du travail »



L'intégration à la mission d'une agence statistique

Fusion de l'IRIR à l'ISQ: évolution du rôle (suite)

- Situer le mandat de comparaison dans ce contexte
 - Consolider les acquis tout en adoptant les produits pour une clientèle plus large
 - ❖ Rassurer les partenaires privilégiés de l'IRIR (maintenir les parties comme pierre angulaire)
 - ❖ Demeurer une source incontournable de données et d'analyses utiles
 - ❖ Garder en place les mécanismes d'information et de consultation (satisfaction de la clientèle, valeur de gestion de l'ISQ)
 - ❖ Diversification du portefeuille de projets »»» tendances du marché du travail



L'intégration à la mission d'une agence statistique

L'enquête sur la rémunération globale (ERG) à l'ISQ et lien avec les articles 2 et 4

- Intégrer l'ERG, la source première de données pour la comparaison, au sein de l'agence statistique »» REFONTE nécessaire, sans perdre les acquis
- Méthodologie d'enquête et de collecte
 - Benchmark BLS (spécialiste en rémunération)
 - Introduction de groupe de rotation (3 ans)
 - Passage à la notion d'entreprise (robustesse du concept)
- Élargissement de la couverture
 - Emplois repères ET Emplois selon la CNP
 - Éléments de rémunération (e.g. rémunération variable)



L'intégration à la mission d'une agence statistique

L'enquête sur la rémunération globale (ERG) à l'ISQ et lien avec les articles 2 et 4

- Sélection des emplois repères
 - Actualisation du panier d'emplois
 - Ajout d'une approche probabiliste
- Permettre la comparaison de l'ERG avec d'autres sources de données sur le travail et la rémunération au Québec
 - Arrimage de concepts avec d'autres enquêtes
 - Mise en perspective de la comparaison
- Service aux répondants



En somme...

Mandat de comparaison : leçons apprises par rapport à l'appui à la gouverne

- La statistique publique peut contribuer à la connaissance et à l'éducation dans des domaines non-traditionnels
- L'approche est importante
 - Débats publics
 - Intérêts divergents=> Ne pas se poser en détenteur de la vérité
- Garder l'équilibre entre
 - la puissance de nos outils et méthodes (et la passion de les utiliser!)ET
 - Attentes et besoins des clients